

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE**

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 07 FEVRIER 2023

DELIBERATION 2023/019

Objet : M20.015 – Lot 1 : Démolition de la passerelle existante et réalisation d'une nouvelle passerelle piétonne - Autorisation de signature des modifications du marché

Séance du mardi sept février deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente

Titulaires présents (60) : Francis AMPEN – Antony GAUTIER – Brigitte GALLI – Arnaud DEVILLEZ – Gilles DEVIENNE – Christophe LEGROIS – Marjorie VANDENBERGHE – Serge LACONTE – Régis DONDEYNE – Régis DUQUENOY – Danielle MAMETZ – Marc DEHEELE – Jean-Luc SCHRICKE – Dominique JOLY – Sandrine KEIGNAERT – Antoine VERMEULEN – Caroline LANDTSHEERE – Valentin BELLEVAL – Jean-Pierre BAILLEUL – Bernard DENTENER – Audrey SCHERRIER – Gaël DUHAMEL – Céline SAUZEAU – Philippe GRIMBER – Élise DORMION-ROUSSEZ – Didier TIBERGHEN – Pascal DECOOPMAN – Catherine DEPELCHIN – Samuel BEVER – Dominique WALBROU – Jean-Michel PLAETEVOET – Elizabeth BOULET – Jérôme DARQUES – Nathalie DEBOUDT – Serge OLIVIER – Roger LEMAIRE – Marie SANDRA - Pascal CODRON – Rebecca ELSSENS – Joël VERMEULEN – Jean-Luc DEBERT - Stéphane DIEUSAERT – Christophe DEBREU – Frédéric JUDE – Luc EVERAERE – Bertrand CREPIN – César STORET – Marie-Madeleine CAMPAGNE – Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE – Jean-Pierre BATAILLE – Jean-Luc BARET – Joël DEVOS – Dorothee DEBRUYNE – Virginie DELESTRE – Jean-Paul SALOME – Laurence BARROIS – Emidia KOCH - Christian BELYNCK

Suppléants présents (3) : Bernadette POPELIER par Didier PELISSIER – Philippe MASQUELIER par Paul DE CIECHI – Thierry DEHONDT par Albert PIETERSOONE

Procurations (18) : Gaëlle LEFEVRE à Gilles DEVIENNE – Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI – Pierre GRANDGENEVRE à Arnaud DEVILLEZ– Maxime DEPLANCKE à César STORET – Luc VAN INGHELANDT à Régis DONDEYNE –Jacques NUNS à Jérôme DARQUES – Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Gaël DUHAMEL – Florence BRISBART à Audrey SCHERRIER – Michel DUHOO à Elise DORMION-ROUSSEZ – Sophie ANDRE à Bernard DENTENER – Jean-Luc CAPPAERT à Philippe GRIMBER – Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER – Franck MEURILLON à Roger LEMAIRE – Céline INGELAERE à Jean-Pierre BATAILLE – Mark MAZIERES à Dorothee DEBRUYNE – Cindy SCHRAEN à Jean-Paul SALOME – Eric SMAL à Jean-Michel PLAETEVOET – Anne VANPEENE à Emidia KOCH

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 81

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BAILLEUL

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL


**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE**

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 07 FEVRIER 2023

DELIBERATION 2023/019

Objet : M20.015 – Lot 1 : Démolition de la passerelle existante et réalisation d'une nouvelle passerelle piétonne - Autorisation de signature des modifications du marché

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, notamment son article L. 2194-1 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, notamment la compétence en matière d'étude, d'aménagement et développement des pôles d'échanges autour des gares et des haltes ferroviaires ;

Vu la délibération 2020/069 en date du 27 juillet 2020 autorisant le Président à signer le marché de travaux pour la démolition et la construction de la future passerelle de la gare d'Hazebrouck dans le cadre du groupement de commandes constitué avec SNCF Réseau,

Considérant que le marché de travaux relatif à la démolition de l'ancienne passerelle et la construction d'une nouvelle passerelle à proximité de la gare d'Hazebrouck, conclu avec le groupement NGE GC Région Hauts-de-France (mandataire)/BERTHOLD/NGE Fondations et BC METALNOR approche de son terme. La réception des travaux a été prononcée le 7 octobre 2022 et les opérations d'établissement du décompte général et définition sont en cours.

Afin de se conformer aux exigences temporelles des services de la Région Hauts-de-France en charge du contrôle des subventions, il convient d'autoriser la signature d'éventuelles modifications du marché de travaux conclues avec le titulaire qui interviendront dans les prochaines semaines ;

Il vous est proposé :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les modifications du marché M20.015 – Lot 1 « Démolition de la passerelle existante et réalisation d'une nouvelle passerelle piétonne » qui pourront intervenir lors de l'exécution du marché ainsi que toutes les pièces y afférentes.
- de solliciter, le cas échéant, l'avis de la Commission d'appel d'offres si les modifications du marché entraînent une augmentation du montant global supérieure à 5 % du montant initial du marché.

Vote :

Pour : 81

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 07 février 2023,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Valentin BELLEVAL

